L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 28 JUILLET 1887.

Nécrologie.

Au cours des trois ou quatre dernières années, elle a été bien rudement éprouvée la société louisianaise, celle qui représente le vieil élément Créole, celle dont les noms tiennent à notre passé par les plus fortes attaches. Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment profond de tristesse en recueillant nos souvenirs, en revoyant par la pensée tous ceux qui ont disparu durant cette courte période. Les coups se répètent, se rapprochent, avec une cruelle persistance.

Aujourd'hui encore, il nous faut constater une perte douloureuse, non seulement pour la famille qu'elle met en deuil, mais aussi pour ce cercle tout entier que nous venons de dire. Hier, à neuf heures et demie du matin, mourait, à l'âge de 72 ans, l'une de celles qui y ont mérité le plus de sympathies, le plus de considération: Mme veuve Lucien Vignaud, née Clémence Godefroy.

Ce nom de Vignaud parle de lui-même ; c'est celui d'une famille qui date de loin et qui a fait sa marque dans la grande famille louisianaise, prédominante autrefois, et où le destin semble maintenant se complaire à faire sans cesse de lamentables vides.

Si nous avions à tracer le portrait de la mère créole, nous ne pourrions vraiment mieux faire que de prendre pour modèle celle qui vient de s'éteindre.

Mme Lucien Vignaud en était le type achevé : elle en avait toutes les exquises tendresses, toute la résistance, toute l'énergie. Veuve jeune encore, et du meilleur, du plus dévoué des hommes, elle ne faiblit pas un jour devant le malheur qui s'abattait sur elle, qui la frappait comme un coup de foudre ; elle se dit que, le père de ses enfants perdu, elle avait doublement charge d'âmes. L'affliction fut immense en elle, mais son courage fut à la hauteur du devoir qu'elle avait à remplir.

Jamais mère n'en comprit mieux l'accomplissement ; jamais affliction ne fut mieux une force aussi.

Elle sentait que ses enfants, dont elle était devenue la seule protection, étaient excellemment doués qu'ils seconderaient ses efforts, et elle leur indiqua la bonne voie, où ils entraient d'ailleurs instinctivement, en redoublant pour eux de dévouement et d'amour.

Le respect était là pour cette mère, digne de tous les respects ; mais à côté de ce respect, il y avait ces effusions sans contrainte, qui naissent d'une mère se faisant enfant aussi, et exerçant une autorité latente, sous les dehors de l'amie. C'était une mutualité d'amour, de confiance ; filles et garçons savaient que cette chère gardienne là devait être, était la plus sûre dépositaire de ce qu'ils avaient dans l'esprit, dans le cœur.

Au sein de la famille, ainsi comprise, les liens se resserrent mieux encore ; ni les années, ni la séparation n'y pourraient porter atteinte.

Ces années qui souvent altèrent notre nature, n'eurent qu'un effet sur Mme Lucien Vignaud. Elles développèrent mieux encore en elle le sentiment familial, et jusqu'à la dernière heure, son foyer fut le tableau achevé d'une union charmante, inaltérable, inaltérable.

Cette grande leçon : puisez-vous les uns les autres ! ne sera point oubliée dans ce cercle ; mais quel deuil navrant y laisse celle qui sut si bien la donner ! Plusieurs fois déjà on avait craint de la perdre ; comme une ombre de mort s'était projetée ; puis l'ombre avait disparu, la joie était revenue : l'on espérait garder longtemps encore celle qui était si heureuse de contempler son ouvrage : une famille élevée par son ingénieuse tendresse ; une famille dont elle était fière et à bon droit.

Ce spectacle elle ne l'aura plus.

Enfants, petits-enfants sont, à cette heure, groupés devant le cercueil de la mère, de l'aïeule ; bien des larmes sont versées sur celle qui fut l'exemple de la vertu, du dévouement maternel, et ce n'est pas le moment même de murmurer quelques paroles de consolation. Ces paroles-là sonnent presque comme une impiété en présence d'une tombe qui s'ouvre. Il faut que la douleur ait son cours ; elle est due à ceux qui nous quittent pour jamais.

Nous qui avons connu celle qui vient de mourir, nous n'avons donc qu'à nous incliner respectueusement devant le deuil qu'elle cause, devant le souvenir qu'elle laisse.

Ce souvenir sera, un jour, une consolation, un orgueil, quand le temps aura fait son œuvre, non pas d'oubli—on n'oublie pas une mère—mais d'apaisement.....

Mme Lucien Vignaud laisse cinq enfants : trois filles, dont l'une n'est pas mariée. Les deux autres portent des noms honorés de tous et bien dignes de l'être: Mme Glynn, femme de notre éminent compatriote le général Glynn ; Mme Meilhéar, femme de M. Alfred Meilhéar, qui ne compte ici que des amis ; deux fils, MM. Henri Vignaud, premier secrétaire de la Légation Américaine à Paris; M. James Aucélès Vignaud, négociant qu'entoure ici la plus haute considération.

A tous nous envoyons nos sympathies, nos condoléances les plus sincères, mais surtout à notre vieil ami, l'ami de notre vie presqu'entière : M. Henri Vignaud. A lui surtout, disons-nous, car il n'a pas eu la consolation de recevoir le dernier soupir de celle dont il reçut tant de caresses, tant d'amour; car il ne sera point là, lorsque, dans quelques heures, le cercueil se refermera sur ce visage vénéré qu'il aimait tant, et voulu contempler une fois encore. La vie est le devoir ont de terribles nécessités, et malgré nous, nous le répétons, c'est sur notre ami, dont nous connaissons à fond le cœur, doublement frappé par cette mort et par l'absence, que notre pensée émue se reporte. Que ces lignes lui redisent notre amitié, inaltérable comme la sienne.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui à 5 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue du Bayou 360, entre les rues Johnson et Galvez.

L. PLACIDE CANONGE.

Couvent des Ursulines.

La Distribution des prix annuelle de cette belle Institution aura lieu aujourd'hui, sous la présidence du Rév. Père Ronzel, vicaire-général et administrateur du Diocèse, durant l'absence de Mgr l'Archevêque Leray.

Les Exercices commenceront à dix heures précises du matin.

BAINS.—Nous nous faisons un plaisir de recommander l'établissement bien connu depuis longtemps, et toujours tenu très soigneusement par M. P. Gaupp, rue Conti, 102, entre les rues Bourbon et Dauphine. Nous appelons particulièrement l'attention sur son installation de Bains Russes et Turcs ; installation complète, avec toutes les récentes améliorations, ne laissant rien à désirer en un mot.

LES ANGLAIS AUX INDES—Le cheik afghan Dhemal-Eddin est depuis quelque temps en Russie a dit au correspondant de la *Gazette de Moscou* :

"J'ai voulu voir, de mes propres yeux, le pays qui forme l'unique espérance de soixante millions de musulmans indous. Tous attendent avec impatience que la Russie les protège et les délivre du joug odieux des Anglais hautains et féroces."

—M. T. E. Cranmer, le populaire et obligeant Agent des Passagers du Louisville, New Orleans & Texas Railway, Route de la Vallée du Mississipi, nous fait remettre une luxueuse brochure illustrée et coloriée, et ornée de cartes excellentes, avec ce titre : *Uncle sam's Journey*. C'est un in-folio, dont les gravures —quelques-unes fort bien réussies—vous font faire tout un voyage sur cette route accidentée, toute charmante, qu'on appelle le "Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway" ; cette voie tant variée qui fait connaître au voyageur les splendeurs du Nord-Ouest.

En même temps qu'à M. T. E. Cranmer, dont le bureau est situé rue St-Charles 61, nous adressons nos remerciement ; à Messieurs A. M. Carpenter, agent général des passagers ; Geo. H. Heafford, sous-Agent Général, Milwaukee, Wisconsin, et R. F. Reynolds, Agent Général N. O. & T. Railway, Nile-Orléans, rue St-Charles 61.

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont vérifiablement un volume et une pureté de son remarquables.

Assortis et répertoires de pianos aux opéras.

30 mars—

L'UNION FRANÇAISE.

Nous avons fréquemment parlé de l'Union Française dans les colonnes de l'*Abeille*. Nous avons, maintes fois, essayé de rendre justice à ce groupe d'hommes, distingués par l'intelligence et le cœur, qui est pour noble visée, non seulement de venir en aide à leurs compatriotes, aux français, mais qui, dans la mesure de leurs ressources, étendent leurs bienfaits à toutes nationalités.

Nous écrivions, l'autre jour, qu'à l'occasion du Quatorze Juillet l'Union Française avait fait aux pauvres une distribution de vivres, d'argent, et qu'à cette charité elle avait ajouté, pour les vieillards, quelques bouteilles de vin de France authentique ; liqueur bienvenue qui, un moment tout au moins ragaillardit, pousse aux élans, réchauffe le patriotisme, et enfante et allonge les Marseillaises.

Mais la forme la plus touchante que cette Association ait donnée au bien, c'est la fondation de deux Ecoles—l'une pour les Garçons—la première en date; l'autre, pour les Filles.

Cette double création est de la charité préventive ; elle rejoint les familles sans ressources qui ne peuvent point ce qu'elles voudraient pour leurs enfants; elle est pour ceux-ci, s'ils le veulent, une garantie d'avenir; elle les arme contre la misère : elle leur facilite les moyens de la combattre, d'en sortir.

En cela l'œuvre de l'Union Française est essentiellement pratique, et il faut se réjouir d'avoir à constater qu'elle se soutient, qu'elle se développe même.

Le nombre des membres d'une telle Société est forcément assez circonscrit, et cependant celle-ci a tant de méthode dans son administration, elle distribue si sagement, si intelligemment ses ressources, qu'elle a vite donné à sa première Institution : l'Ecole des Garçons, le pendant qu'elle s'était promis : l'Ecole des Filles.

Ce résultat lui fait le plus grand honneur : le patriotisme ne saurait avoir plus touchante et plus sérieuse manifestation. Celui-là n'éclate pas en paroles sonores et usées ; il s'affirme par des faits, des actes permanents.

Samedi prochain, l'Union Française et le public pourront se rendre compte des résultats obtenus par les deux Ecoles, où les études se poursuivent en Français et en Anglais. A cette date du 30 Juillet auront lieu, en effet, les exercices scolaires annuels et la distribution des prix. C'est vous dire que ces enfants ont aussi leur fête de bout de l'an, fête complète, ainsi que vous en pourrez juger par le programme de cette soirée.

Nous y lisons :

Couronnes et Lauriers, Chœur par l'Ecole des Filles.

"*La maman*," Récitation, par Mlle A Sabrio.

"*The Brook*," Récitation, par Mlle B. Paillotet.

"*Home at last*," Récitation, par Mlle Verdella.

"*Napoleon en Egypte*," par M. H. Barbier.

Puis le *Retour des Colonies*, comédie en deux actes, jouée, sous la direction du professeur W. E. Robert, par les Elèves suivants : MM. H. Barbier, M. Doriocourt, P. Vandebourre, T. Fertel, E. Erard, E. Loeb.

A la comédie succédera le *Maître d'hôtel Alsacien*, chanté par M. Edgard Loeb ; un *Tableau patriotique*, auquel serviront de légende des strophes dites par Mlle Berthe Lebreton : *Les enfants de la France*.

Au cours de la soirée on entendra Mme M. Prévost et ses Elèves, dans les morceaux ci-après : *Faust*, Mlle Bischoff; *La Fille du Régiment*, Mlle R. Prévost ; *Le Juif Errant*, Mme Prévost, Mlle Bischoff.

Une allocution de M. Alf. Mercier précédera la Distribution des prix, qui sera faite aux deux Ecoles par M. Paul Depierre, l'éminent Gérant du Consulat de France.

La fête aura lieu à la Salle de l'Union Française; elle commencera à 7 heures du soir.

Nous remercions notre ami distingué, M. F. Tujague, président de l'Union Française, de l'aimable invitation qu'il nous fait remettre. Par malheur, il nous sera impossible d'assister à cette si intéressante célébration de fin d'année. Nous le regrettons vivement, mais la soirée du samedi est précisément celle dont nous ne pouvons jamais disposer.

SITUATION PHILIPPINES.

Bottes.

3 Tchoupitoulas et Valmont.
6 Marmande et Leyde.
7 Washington et Napoléon.
7 Marché de la rue Hurivière.
8 Carondelet et Hôtel-de-Ville.
9 Prytanée et Nouvelle-Orléans.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 23
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 M. & L. R. R. (Jardins.)
17 Constance et Première.
18 Magazine et Hôtel-de-Ville.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Carondelet.
26 Jackson et Liberté.
27 Bienville et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 St-Philippe et Camp.
39 Esplanade Ridgetz, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Italie.
43 Franklin et Erato.
47 Gravier et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
58 Poste de la Cie de Pompe No 12 Galliere.
61 Nouveau Bassin et Promenade Fr son.
56 Calliope et Fretet.
57 Magazine et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 8, Girod et C.H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 18 Perdide.
84 Carondelet et Commerce.
85 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Pleille Levée.
142 St-Louis et Rayale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natches Alley, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain terrain et ses morceau de terre avec toutes ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îles borné par les rues St Andrée, Carondelet, Hatonne et Felicité, et mesurant environ soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Barre ne sur une profondeur de cent pieds rue St Andrée d'environ quatre vingt dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt un sur un plan dressé par le bureau de G. B. Stringer, ancien notaire en cette ville, connue le plan No vingt quatre, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Leverich par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1846.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—28—août 2 9 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Table de billiard et installations, miroir, chaises, etc.

Gus Heck vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,060—En vertu d'un ordre de vente daté 26 juillet, 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 août 1887, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres :

1 Table de billard, 16 billes, 8 queues, 1 grand miroir, 6 chaises, 1 couverture de table en drap.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 6

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1887.—Indications.—Pour la Louisiane : Beau temps ; vents généralement de l'ouest, température stationnaire.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières vingt-quatre heures.

Mariages.

George Gourgues à Mlle Louise C. Daiche.
George W. Stem à Mlle Marion P. Hoey.
Joseph Shibe à Mlle Catherine Franger.
David Fayard à Mlle Justine C. Weiker.
Harvey Brown à Mlle Nancy Jordan.

Naissances.

Mme Guiseppe Musacchi, un garçon.

Décès.

Sidney Brelet, 2 mois, coli Montégut et Rampart.
Uranie Antenia Guichard, 70 ans, paroisse St. Bernard.
Michel Andry, 34 ans, 194 rue Paurgogne.
Lucy Hunter, 60 ans' Alger.
Nathan Smith, 12 ans, Alger.

Abandonnés.—Il y a un an, M. Dempsey abandonna sa femme et ses deux enfants, du garçon de 2 ans et une fillette de 4 ans, que leur mère à son tour a abandonnés il y a un mois, les laissant à la garde d'un voisin à qui elle avait promis de revenir dans deux ou trois jours, mais elle n'en pas reparu. Le voisin, n'ayant pas les moyens de se charger des deux abandonnés, les a conduits hier à la mairie et a demandé au maire de les faire entrer dans un asile.

Curage des canaux.—M. J. P. Kennedy, entrepreneur, s'est rendu à la mairie et a proposé un plan de curage de canaux en tout semblable à celui de M. Rieling, et qu'il propose d'exécuter à un prix inférieur de $100,000 à celui demandé par M. Rielin. Son offre a beaucoup de chance d'être acceptée, attendu que M. Rieling a, comme on le sait, demandé la résiliation de son contrat, craignant de n'être point payé par la ville. Le comité des eaux et du drainage n'a point encore rédigé son rapport à ce sujet.

La nouvelle proposition lui a été refusée.

Policemen get sausage.—La première livraison de saucisses a été effectuée hier dans la journée à la Station Centrale par Mlle Voigers. On en a distribué hier soir 170 aux gardiens de nuit qui ont reçu de sévères instructions relativement à leur emploi Ils devront s'assurer, avant de s'éloigner, si les chiens à qui ils les auront lancés qu'ils les ont mangés, et qu'elles ont produit leur effet, dans le cas contraire ils ramasseront la saucisse et s'en serviront plus. Un compte exact des saucisses qui leur ont été confiées devra être rendu par les agents.

C'est donc hier soir que les saucisses ont été mises à l'essai ; mais à dire vrai, on commence déjà à avoir des doutes sur leur qualité.

Un policeman qui, après en avoir fait avaler successivement à un chien, a constaté qu'elles n'avaient point produit leur effet et que l'animal semblait y prendre goût, s'est vu fort embarrassé, attendu que, d'après les ordres du chef de police on doit attendre l'effet complet de toute saucisse administrée. Ce policeman a demandé par télégraphe à la station centrale s'il devait employer d'autres saucisses pour ce même animal qui avait la vie si dure, ou s'il devait le reconduire à la station centrale pour l'y faire abattu. Le chef de police était absent à ce moment, on n'a pu le fixer à cet égard et nous ignorons le parti qu'il a pris.

Mlle Vergez est peut être membre de la société protectrice des animaux ou bien encore ses saucisses sont dosées pour jeunes chiens. En tous cas s'il faut 4 saucisses pour tuer chaque chien la ville n'aura point fait d'économie en commandant de celles à $17 le mille dont il lui faudra 4 fois plus que des autres.

Vol.—Des malfaiteurs qui s'étaient introduits chez Mme Broerne, encoignure Camp et Septième, l'ont mis en fuite par une servante qui les appelé la police avec un sifflet.

Rixe.—Mardi soir, dans le Bar Room situé au coin des rues N. Peters et Piety, Bob Williams qui habite rue Espagne, entre N. Peters et Decatur, s'est battu avec trois individus, Wm Sheppierd, Edward Thomas et Joseph Pernellas. Sheppierd a frappé Williams sur la tête avec un verre à bière et lui a fracturé le crâne. Il a été arrêté par les officiers Commons et Jackson.

Le blessé a été transporté à l'hôpital.

Tentatives d'évasion—Il y a eu ce moment à la prison de paroisse un prisonnier de couleur du nom de Adam Lewis, mortié idiot et mortié fou, qui, arrêté le 22 juillet 1886 pour vol, a été enfermé dans cette prison où il est resté depuis, bien que le 29 octobre 1886, lors de sa comparution devant la cour criminelle, il eut été déclaré fou et que l'on eut ordonné son incarcération à Jackson, où le shérif civil ne put l'envoyer faute de fonds. Cet homme est resté à la prison de paroisse, mais sa folie semble augmenter et son seul but est de s'évader.

C'est ainsi qu'il y a quelques jours, bien qu'ayant les mains liées derrière le dos avec des menottes, il brisa un seau et s'emparant d'un des cerceaux, il tourna le dos au mur de sa cellule, une cellule écartée où on avait été obligé de l'enfermer à cause de ses cris, et gratta le plâtre qu'en désagrégea parfaitement. Lorsqu'il a été découvert, il avait réussi à faire un trou assez grand pour permettre à un homme de passer au travers. Ce trou ne lui est du reste pas servi beaucoup, attendu qu'il lui donnait accès sur une galerie sans issue.

Depuis cet exploit mêlé aux autres prisonniers et la semaine dernière, pendant que ceux-ci étaient à la messe, il resta dans la cour. Il n'eut rien de plus pressé que de commencer un nouveau trou dans le mur qui n'a que seize pouces d'épaisseur et dont il avait déjà été plusieurs briques lorsque cette seconde tentative a été découverte. Ce mur donne sur la rue Trémé. Le capitaine Ruther fait maintenant surveiller constamment ce fou par un gardien.

Cour Civile de District—Le testament de Benjamin Miller a été ouvert. Sa fortune est évaluée à $100,000.

Le défunt laisse à Mme Kate Wilson, femme de feu John Cummings, l'immeuble No 79 de la rue Bourbon et tous les effets mobiliers qu'il contient. A son neveu John Keller, sa canne à pomme d'or ; à son neveu Henry Keller, sa montre et sa chaîne.

Il lègue le reste de ses biens à son frère Michel Miller à sa sœur Barbara Keller, qui habitent West Farm, N. Y., et à son beau-frère, George Hafer. Son neveu est nommé exécuteur testamentaire.

La pétition de la Louisiana Insurance Co., qui demande l'annulation de sa charte, a été rejetée.

Cour Criminelle.—Section B.—Accusations—Frank Beltis, Wm Stanton et Louisa Kessler, vols avec effraction.

James Matthews et A. P. Cronan. Port d'armes cachées.

Gee Smith et Walter Sherman, voies de fait.

Cour du recorder Davey.—Wm Morgan, attaque à main armée, cour criminelle sous caution de $250.

Mme Cash, voies de fait, cour criminelle sous caution de $250.

Aliénés.—M. Henry Labarre, secrétaire du coroner a demandé aux sœurs de la Louisiana Retreat de lui adresser une liste détaillée du nombre du nom de l'âge et du sexe des aliénés de cet asile qui y sont réfugiés momentanément faute de fonds pour les faire entrer à l'asile de Jackson. Cette demande a été faite à la requête du shérif civil qui ayant appris qu'il y avait en ce moment à Jackson un certain nombre de places vacantes désire savoir quel nombre d'Aliénés la paroisse d'Orléans peut y envoyer.

Produce Exchange.—Le Bureau des Directeurs a nommé, hier matin, au cours de son meeting, un comité composé de MM. H. T. Cottam, John L. Byrne, Charles Schaerk, J. B. Van Horn et John C. Finney, dont les membres auront pour mission de demander aux marchands de la rue Poydras qui forment une Bourse à part, de se réunir aux membres du Produce Exchange et de faire désormais partie de cette organisation.

Un autre comité a aussi été nommé dont les membres sont chargés de prier les commerçants qui font partie de la Bourse au Coton, des Sugar, Mechanic's and Dealer's Exchanges, de l'Association des Manufacturiers et de la Chambre de Commerce de se réunir demain au Produce Exchange, dans le but de discuter les démarches à faire et les mesures à prendre pour inviter le Président Cleveland à descendre jusqu'à la Nouvelle-Orléans lorsqu'à l'automne il visitera St Louis.

Ce comité se compose de MM. E. Elmer, E. K. Converse, N. D. Wallace, G. J. Lanaux et Chas. Mandeville.

Accusation.—Hier matin, M. J. Pons, ex-archonte de la loge Ionia Conclavo No 11, S. W. M., a porté une accusation contre L. Pignolo, membre de la loge, qui l'a frappé à coups de canne plombée, dans l'intention de le tuer. Le recorder Burthe a mis l'accusé sous caution de $500.

Taxes.—Il a été perçu à la mairie, pendant la journée de mardi, pour les taxes de 1887, $22,300.11.

Invitation.—La compagnie de pompiers Irad Ferry No. 2 a reçu de la Volunteer Association de Philadelphie une invitation pour assister en corps à la parade qui aura lieu en cette ville le 15 septembre.

La compagnie Irad Ferry se réunira lundi prochain pour prendre une décision et la transmettre à Philadelphie.

La foudre.—La foudre a frappé, mardi soir, rue Morales près Bourbon, une maison appartenant à Mme Rignauld qui l'occupe de moitié avec M. Pierre. Une glace et des vases ont été brisés chez Mme Rignauld et M. Pierre a ressenti une violente commotion.

Rixe.—Hier soir, à 9 heures 15, une rixe a eu lieu, au coin des rues Bienville et Franklin, entre deux nègres, George et Charles Coleman. Celui-ci a reçu à l'aisselle gauche un coup de couteau. Il a été transporté à l'hôpital pendant que l'on conduisait son adversaire au poste de police.

Accident.—Hier soir à 7 h. 30, M. F. A. Larber qui se promenait en vélocipède sur l'Avenue St. Charles, a renversé au coin de la rue Burdette un enfant de couleur âgé de quatre ans, nommé Reason Armstrong. M. Larber a été arrêté et l'enfant a été transporté à l'hôpital. Il n'est pas dangereusement blessé.

Paragraphes.—Sam James, accusé d'avoir envoyé par la poste, des lettres obscènes à Mme Marie Alfano, a été acquitté par le commissaire Wright.

—George Petzke et Orlof Anderson, deux marins arrêtés pour avoir détérioré des voiles, ont été remis entre les mains du commissaire des Etats-Unis.

—Les détectives Gaster et Pecora ont arrêté, mardi soir, rue St-Louis, près Bourgogne, un nègre du nom de Joseph Léon, qui avait blessé d'un coup de couteau un nommé Louis Durel et battu un nommé Joe Dwyer.

—Un nommé Geo. Cooper a volé, à bord du schooner "Helen B" au Nouveau Bassin, un caoutchouc appartenant à un des hommes de l'équipage. Se voyant découvert, il a sauté dans l'eau, dans le but de s'enfuir, mais il en a été empêché par le gardien Lonnigan.

—M. Jones, un marchand, de Thibodaux, a disparu depuis le 1er de ce mois. On est à sa recherche.

—Annie Farrell, Thos. McDonald et Annie Reed ont été arrêtés pour vol de $28, sur une accusation portée contre eux par J. A Farrell.

—La police est à la recherche de Sol. Bell, qui a frappé sa femme Amelia à coups de chaise sur la tête.

—M. John McGehan, qui habite rue Gaiennié No 73, s'est coupé une artère du bras en coupant un morceau d'étoffo avec un couteau.

—Des voleurs ont pénétré mardi soir, à 8 heures 30, dans le débit de tabac de M. Wm Woods, rue Decatur No 208, et ont volé $55 dans le tiroir du comptoir.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Bottes.

5 Station des chars, Tchoupitoulas et rue Avenue de la Louisiane et rue Toledane.
6 Coin des rues Toledane et Magasin
5 Coin des rues Prytanée et Toledan
9 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Fonchez.
9 Coin des rues Peniston et Colliade.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossa
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leverline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Station de Pompe-chaux.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION

ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie.....	$ 99,705 13
" " de rivières.....	3,399 55
" " maritimes.....	3,427 90
	$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885.....	29,618 70
	$136,146 27

A déduire :

Pertes d'incendie.....	$40,505 97
Pertes de rivières.....	2,084 50
Pertes maritimes.....	1,252 95
Réflection.....	10,071 41
Retournés.....	10,070 71
Primes remboursées.	6,802 79
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, timbre de compte et intérêts..	16,349 52
	$87,137 85
	$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées.....	$3,431 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886.....	7,307 23
Intérêt et dividendes déclarés, inclus.....	15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886.....	22,950 82
	$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action.....	$4,918 23
Prêts sur émolument et Bijouterie.....	162,749 99
Billets à ordre.....	5,336 50
Propriétés foncières..	15,000 00
Argent comptant et argent en banque..	69,304 94
Primes en voie de collection.....	30,465 89
Membres de bureaux.....	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital.....	$150,000 00
Réserve pour pertes non réglées..	49,231 96
Intérêt et dividendes.....	24,943 53
Réservé pour primes non acquises.	122,848 35
Fonds de réserve et surplus.....	4,199 60
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

E. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêts sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes des polices annuelles, payables.

I. N. MARKS, Président.
T. PEUDHOMME, Vice-Président.
E. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER, H. H. BERNHARDT, PETER BLAIRE, H. ELLERMAN, C. T. GAUCHE, A. H. ISAACSON, A. A. MAGINNIS, T. PEUDHOMME, OTTO THOMAS, LEON BERTOLI, PHIL. BECK, P. EGAN, JNO. FITZPATRICK, CHAS BERNARD, I. N. MARKS, WASH. MARKS, A. H. SUHWERD, THO. EVERETT.

26 juil—Dim 1 août

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Condamnée pour meurtre.

Paris, 27 juillet—Une veuve du nom de Bellgrand a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité, pour le meurtre de son amant, qu'elle a tué en lui jetant à la figure du vitriol.

Amélioration de la Seine.

Paris, 27 juillet—Le gouvernement a décidé d'achever les grands travaux sur la Seine au Havre. On se propose de dépenser 125,000,000 de francs dans ce but.

L'emprunt du Canal de Panama.

Paris, 27 juillet—Le nouvel emprunt pour le Canal de Panama a été émis aujourd'hui. On dit que le résultat n'est pas satisfaisant et que la Bourse, à la clôture, était fort calme. Les actions du Canal de Panama ont subi une baisse de 10 francs ; le crédit foncier, de 25 c. et les actions du Canal de Suez, de 25 c.

Le Canal de Panama.
M. de Lesseps.

Paris, 27 juillet—Deux tiers seulement du nouvel emprunt pour le canal de Panama ont été souscrits.

Au cours d'une entrevue au sujet de la navigation du dit canal, M. de Lesseps a déclaré que le montant souscrit suffirait pour le moment.

Le théâtre de l'Opéra-Comique.

Paris, 27 juillet.—La troupe de l'Opéra Comique reprendra ses représentations au Théâtre de la Gaieté.

Rente française.

Paris, 22 juillet—La trois pour cent est coté à 81 francs 17 1/2 centimes.

La Presse Arabe.

Londres, 27 juil—La presse arabe annonce que le roi Jean a demandé à la reine d'Angleterre, par l'intermédiaire du Résident anglais à Aden, d'offrir sa médiation entre l'Italie et l'Abyssinie.

Violation des lois de douane canadiennes.

Gloucester, Mass., 27 juillet—L'amende de $400 imposée à la goélette "Annie W. Hodgeson" pour violation alléguée des lois de douane canadiennes, a été payée par l'agent de la goélette.

La Porte.

Londres, 27 juillet—La Porte a décidé d'entamer de nouveau des négociations directement avec l'Angleterre, pour le règlement de la question égyptienne. Le but de la Porte est de continuer les négociations, sans consulter les autres Puissances.

Mis en liberté.

Londres, 27 juillet—M. Geo Bidwell, condamné à la prison perpétuelle pour avoir contrefait des billets de la Banque d'Angleterre, a été mis en liberté pour cause de mauvaise santé.

Bidwell s'est embarqué samedi dernier pour New York.

Chambre des Députés belge.

Bruxelles, 27 juillet.—Hier, à la Chambre des Députés, le ministre de la guerre a dit que le général Vandermissen a été prévenu de ne pas commettre l'imprudence d'adresser aux troupes des remarques semblables à celles qu'il a prononcées à la revue, lorsqu'il a attaqué la Chambre, parce que celle-ci a rejeté le bill relatif au service militaire obligatoire pour tous.

Le général Vandermissen a déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention d'offenser la dignité de la Chambre, et a admis que ses expressions avaient été mal choisies.

Explosion

Berlin, 27 juillet.—Une explosion de bouilloire a eu lieu à Friedenshutte. Six personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées sérieusement.

Le prince de la couronne d'Allemagne.
**Le Prof